Conseil des droits de l’homme

28e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République de Corée**

Genève, le 9 novembre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République de Corée et la remercie pour son rapport.

La Suisse salue le moratoire de fait sur l’application de la peine de mort en place depuis 1997. Néanmoins, elle regrette que depuis son deuxième cycle de l’Examen Périodique Universel, le gouvernement de la République de Corée n’ait pas pris de mesures additionnelles en vue de l’abolition de la peine capitale. **La Suisse** **recommande au gouvernement la commutation de toutes les peines de mort et de prendre des mesures concrètes visant à abolir la peine de mort.**

La Suisse est préoccupée par les nombreux objecteurs de conscience en détention uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d’opinion et d’expression ainsi que de religion et de conviction. **La Suisse recommande au gouvernement d’établir un service alternatif sous contrôle civil pour les objecteurs de conscience, conformément aux obligations internationales des droits de l'homme de la République de Corée.**

Pour conclure, **la Suisse recommande au gouvernement de la République de Corée de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.**

Je vous remercie.